LES CENTRES RESSOURCES AUTISME

LES CRA, C'EST QUOI ?

IL EXISTE 26 CENTRES RESSOURCES AUTISME (CRA) EN FRANCE, FÉDÉRÉS PAR LE GROUPEMENT NATIONAL DES CENTRES RESSOURCES AUTISME (GNCRA).
ILS ONT POUR MISSIONS :

- Accueil, écoute, information, conseil et orientation du public
- Promotion et diffusion des informations actualisées des Troubles du Spectre Autistique (TSA) et des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)
- Appui à la réalisation de diagnostics et d'évaluation des enfants et des adultes
- Appui au développement des compétences et de la formation des aidants familiaux et des professionnels
- Contribution à la réflexion sur les pratiques de diagnostics, de soins et d'accompagnements des personnes avec TSA
- Participation au développement d'études et de projet de recherche dans le domaine des TSA
- Participation à l'animation d'un réseau régional d'acteurs intervenant dans le soin ou l'accompagnement
- Expertise et conseil auprès des instances nationales et internationales

LES CRA, POUR QUI ?

- Enfants, adolescents, adultes concernés par un TSA
- Famille, parents, proches aidants des personnes concernées par un TSA
- Professionnels qui assurent leur suivi (Professionnels de la santé, de l'accompagnement, IFSI, MDPH, Éducation Nationale, Universités, Tutelles, Instances, Centres de formation etc.)
- Toute personne intéressée par les TSA

LES CRA, C'EST OÙ ?

CONTACTEZ LE CRA DE VOTRE RÉGION

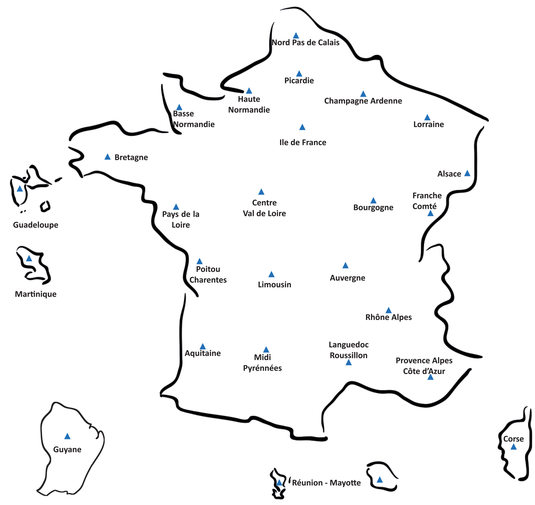

Que faire en cas de doute sur le développement de mon enfant ?

Pour en savoir plus sur le Parcours de repérage et de diagnostic des TSA :
"Troubles du spectre de l'autisme. Signes d'alerte, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et l'adolescent. Recommandation de Bonne Pratique", HAS, Févier 2018.

Vous avez des doutes ?
Vous vous posez des questions ?
Vous avez des inquiétudes sur son développement ou ses apprentissages ?

En **première intention**, il est recommandé de s'orienter vers le médecin assurant le suivi habituel de l'enfant (les professionnels de 1re ligne : médecin généraliste, pédiatre, médecin de PMI etc.)
En **seconde intention**, vous pouvez vous orienter vers les professionnels de la 2e ligne, à visée de diagnostic spécialisé : le centre d'action médico-sociale précoce (**CAMSP**) de votre département (pour les enfants de moins de 6 ans), le centre médico-psychologique (**CMP**), etc..

En cas de doute sur le diagnostic de TSA, d'inquiétudes persistantes ou de situation complexe, contactez le CRA de votre région.

Avec le soutien de la cnsa Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Groupement National centres ressources autisme

© GNCRA – Mars 2018